

Communiqué de presse / Roybon, le 21 novembre 2018

CENTER PARCS DE ROYBON : LE CONSEIL D'ETAT OUVRE LA VOIE AU DEVELOPPEMENT DU PROJET

Le Conseil d'Etat a rendu aujourd'hui sa décision concernant le pourvoi du groupe Pierre & Vacances – Center Parcs le projet de Center Parcs Roybon. La Cour Administrative d'Appel de Lyon avait annulé en 2016 l'arrêté relatif à la loi sur l'eau, bloquant ainsi le développement du projet de construction du parc à Roybon. Le Conseil d'Etat est venu aujourd'hui rouvrir la voie du projet en cassant la décision de 2016 et en renvoyant le dossier devant les juridictions d'appel. « Une décision de bon sens et qui tient compte des réalités de ce dossier » pour Serge Perraud, maire de Roybon.

Les acteurs du territoire que sont le Département de l'Isère, Bièvre Isère Communauté et la commune de Roybon, soutiennent le projet de construction d'un parc dans leurs territoires depuis les débuts du projet. C'est la raison pour laquelle ils se félicitent de cette décision qui est « une étape de plus dans le lancement d'un parc qui permettra de créer des centaines d'emplois » comme le souligne Yannick Neuder, Président de Bièvre Isère, tout en développant l'attractivité touristique de territoires qui dépendent beaucoup de ce secteur.

« Le feuilleton juridique se poursuit. Nous redoutions que le Conseil d'Etat y mette un point final, ce qui n'a pas été le cas ! Nous espérons enfin une issue favorable pour ce projet qui dispose d'un fort potentiel de création d'emplois pour tous nos territoires. » ajoute Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

CONTACT PRESSE

Département de l'Isère : Jean-Corentin Poisson – 06.86.69.98.01 – jean-corentin.poisson@isere.fr

Bièvre Isère Communauté : Frédéric Hoptal – 06.79.07.89.16 - Frederic.HOPITAL@bievre-isere.com